

CONSULAT GÉNÉRAL D'ALGÉRIE À GENÈVE**DROIT DU TIMBRE POUR LES ACTES DÉLIVRÉS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2018**

NATURE DE L'ACTE	VALEUR EN DA	VALEUR EN CHF	OBSERVATIONS
CERTIFICAT DE VIE-PROTECTION	200.00	3.00	
CERTIFICAT DE NON-MARIAGE, NON-DIVORCE ET DE NON-REMARIAGE	200.00	3.00	CE DROIT EST AUGMENTÉ DE 400 DA PAR PALIER DE 10 000 DA. CE DROIT EST RÉDUIT DE 50% POUR LES SEULS ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES.
CERTIFICAT DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE (C.C.R.)	4000.00	47.00	
ATTESTATION D'ACCUEIL OU CERTIFICAT D'HÉBERGEMENT	500.00	6.00	
AUTORISATION PATERNELLE	200.00	3.00	
LÉGALISATION / UNITÉ	200.00	3.00	
CERTIFICAT CONFORME À L'ORIGINAL / UNITÉ	200.00	3.00	
COPIE CERTIFIÉE CONFORME	200.00	3.00	
PROCURATION	500.00	6.00	
DÉCLARATION SUR L'HONNEUR	200.00	3.00	
VISA POUR ACTE D'ALGÉRIANISATION DES NAVIRES	25000.00	292.00	
VISA DE CERTIFICAT DE SÉCURITÉ OU DE NAVIGABILITÉ DES NAVIRES	30000.00	351.00	
DÉLIVRANCE DE LA TRADUCTION D'UN LIVRET DE FAMILLE	2000.00	24.00	
DÉLIVRANCE D'UN DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE	2000.00	24.00	
ATTESTATION DE REPRÉSENTANT LÉGAL	500.00	6.00	
DÉCLARATION DE PERTE	200.00	3.00	
ATTESTATION D'IMMATRICULATION CONSULAIRE	200.00	3.00	
ATTESTATION DE RADIATION DES REGISTRES D'IMMATRICULATION	200.00	3.00	